

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac

Siret : 804 150 787 00013

APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

MARTINE LAGARDE

NIR : 2 65 10 46 042 617 61

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 15/09/2025

Palier : Palier 1

Date de sortie : 22/10/2025

Coefficient hiérarchique : 9

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/10/2025 au 22/10/2025

N° 13 1760500361954 BS LAGARDE 01102025 1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au Bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.Mme MARTINE LAGARDE
34 Avenue du Maréchal Bessières
46220 Prayssac

Nb de jours travaillés : 16 et Nb de jours d'absence : 0

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,50	x	113,25	1415,63
Nombre total d'heures			113,25	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1415,63	x	10,00	141,56
Rémunération totale brute				1557,19
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1557,19			17,29
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1557,19	x	0,40	6,23
Sécurité Sociale Plafonnée	1557,19	x	6,90	107,45
Complémentaire T1	1557,19			74,59
Formation	1557,19			0,94
CSG non imposable à l'IR	1543,65	x	6,80	104,97
CSG imposable à l'IR	1543,65	x	2,40	37,05
CRDS imposable à l'IR	1543,65	x	0,50	7,72
Total des cotisations et contributions obligatoires				356,24
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				1200,95
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1200,95

Montant net imposable : 1245,72

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1245,72 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1200,95**Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1245,72 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..